AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-4-71 175198

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" Tél. RENNES (99) 36-01-74

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

Sous Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux, Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 127 (suite) 20 AVRIL 1971

MISE AU POINT SUR LE DESHERBAGE DU MAIS EN BRETAGNE

Au cours de l'année dernière les agriculteurs ont été amenés à opérer des traitements complémentaires pour diverses raisons et notamment :

- la sècheresse qui a suivi les traitements de prélevée
- l'apparition de graminées difficiles à détruire (digitaires et sétaires)

En tenant compte de ces faits nous pouvons dégager, pour la campagne 1971, un certain nombre de recommandations qui doivent permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

1 / Terres sableuses dont le taux de matière organique ne dépasse pas 3 % - (polders du Mont-Saint-Michel, région de Plouhinec et toutes zones sableuses)

Utiliser de l'Atrazine (3 à 4 kg/ha) en post-levée du maïs et lorsque les mauvaises herbes sont, pour leur majorité, au stade 2 feuilles. Cette technique permet d'éviter le lessivage du produit pendant la période allant du semis à la levée des adventices et de garder son activité même en l'absence de précipitations. Dans ce cas on peut également employer de la Cyanazine (2 kg/ha) que l'on préfèrera s'il y a présence de digitaires ou de sétaires.

2 / Terres riches en matière organique, mais ne présentant pas de graminées difficiles à détruire - (Finistère Nord, zone littorale des Côtes-du-Nord, région de St-Malo)

On utilisera de l'Atrazine suivant la même technique et les mêmes doses que précédemment. La Cyanazine, dont la rémanence est faible dans ce type de sols est déconseillée.

3 / Terres riches en matière organique présentant des graminées difficiles à détruire (sétaires et digitaires) - (région de Quimperlé, de Dinan et zones où l'on fait maïs sur maïs depuis plusieurs années)

Dans ce cas le mélange Simazine + Alachlore (3 kg + 2 kg 400) donne généralement de bons résultats. Le traitement sera fait en post-semis pour limiter la dégradation des produits.

P./349

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

. Une autre technique consistant à faire deux traitements successifs (1er traitement : Simazine ou Simazine + Atrazine, 2ème traitement : Amétryne) est également valable. Si l'on constate la présence de liserons, chardons ou rumex, on peut adjoindre du 2-4 D à l'Amétryne. Par contre s'il y a des prêles, des gesses ou des ronces on ajoutera du 2-4-5 T ou du 2-4-5 TP (Fenoprop). Respecter les conditions et périodes d'application pour ces produits.

4 / Terres argileuses ou limoneuses à taux de matière organique normal (2-3 %) - (cas général : bassin de Chateaulin, Pontivy, Loudéac, Rennes, arrière pays de Dinan, etc...)

On peut utiliser de l'Atrazine (Pré et post-semis ou post-levée si l'on craint une sècheresse) ou de la Simazine (pré et post-semis seulement) ou le mélange Atrazine + Simazine qui permet, dans une certaine mesure, d'éviter les inversions de flore et l'installation de graminées résistantes. Les doses sont les suivantes : Atrazine 1 kg + Simazine 1 kg. Ne pas les dépasser sous peine d'avoir de la phytotoxicité sur les cultures suivantes (blé en particulier).

Dans ce cas on peut employer aussi la Cyanazine (2 à 3 kg/ha) en post-levée (adventices à trois feuilles au maximum). Sa durée de persistance dans le sol étant assez courte il n'y a aucune incidence sur les cultures suivantes, mais elle contrôle mal les levées tardives de morelle noire et de renouées.

Les traitements que nous venons de passer en revue répondent à la majorité des cas constatés et, en principe, on ne doit plus intervenir sur la culture après utilisation de ces herbicides. Toutefois certaines adventices spéciales (liseron, prêle, ronce, gesse, chardon) sont résistantes et peuvent présenter un danger pour le maïs. On aura alors recours aux traitements complémentaires :

- 2-4 D sel d'amine en plein (0,5 kg/ha) - de la levée à l'apparition de la 5ème feuille du maïs. Actif sur liserons et chardons.

- Linuron (de 1 à 2,5 kg/ha) - avec ou sans huile. Traitement dirigé avec rampe à patins. Actif sur de nombreuses graminées ou dicotylédones (dont sétaires et digitaires).

- Paraquat (0,8 kg/ha) - Uniquement avec écrans protecteurs. Destruction quasi totale des adventices mais sans rémanence.

- Amétryne (2,5 kg/ha) - Avec pendillards lorsque la base des tiges est lignifiée. Actif sur de nombreuses graminées et dicotylédones (dont sétaires et digitaires).

- 2-4-5 TP (Fenoprop) (1,2 kg/ha) - Avec pendillards lorsque la base des tiges est lignifiée. Actif sur prêles, ronces jeunes, gesses, liserons et cyperacées.

- 2-4 D et 2-4-5 T - Doses normales pour lutter contre les liserons, les ronces (2-4-5 T) et les chardons. Avec pendillards lorsque la base des tiges est lignifiée mais souvent à la limite de la tolérance par le maïs.

- Aminotriazole + Thiocyanate d'ammonium - Uniquement avec écrans protecteurs. Actif sur de nombreuses adventices, en particulier le chiendent.

A. CRESPY.

Ingénieur d'Agronomie.